

**République Algérienne Démocratique et Populaire**  
**Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique**

**NOTE DE SYNTHÈSE SUR L'ORGANISATION DES RÉUNIONS DES**  
**CONFÉRENCES RÉGIONALES DES UNIVERSITÉS**  
**DU CENTRE, DE L'EST ET DE L'OUEST**

Les trois Présidents de CRU (Centre - Est - Ouest) se sont entendus pour réunir à la même période les Conférences Régionales des Universités les 18 et 19 Mars 2020 autour d'une démarche similaire de présentation des points inscrits à l'ordre du jour à savoir :

1. Présentation de la feuille de route de Monsieur le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique organisés en plusieurs axes :

- I. Axe Gouvernance ;**
- II. Axe Pédagogie ;**
- III. Axe Communication permanente ;**
- IV. Axe Coopération en direction des établissements universitaires du Sud ;**
- V. Axe Projet de circulaire 2020-2021 ;**
- VI. Divers.**

2- Circulaire d'Orientation 2020-2021 : Synthèse des propositions émises par les établissements universitaires relevant de chaque CRU.

3- Nouvelle vision de la Coopération internationale : Envoi n° 331 en date du 16 mars 2020 de la DCEIU du MESRS.

Ces rencontres se sont déroulés dans un climat de franchise et de responsabilité. Des propositions ont été faites pour une meilleure organisation managériale et pédagogique des établissements pour faire face au défi de la réduction des moyens financiers d'un côté et de la massification, de l'autre.

Vous trouverez ci-joint les trois procès-verbaux des rencontres des conférences régionales des universités du Centre, de l'Est et de l'Ouest du pays.

Fait à Alger, Constantine et Oran, le 22 Mars 2020

**Les Présidents des Conférences Régionales des Universités :**

**Pr Abdelhakim BENTELLIS, CRU Centre**

**Pr El-Hadi LATRECHE, CRU Est**

**Pr Abdelbaki BENZIANE, CRU Ouest**

# الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère de l'Enseignement Supérieur  
et de la Recherche Scientifique

Conférence Régionale des Universités  
du Centre



Université d'Alger 1

وزارة التعليم العالي و البحث العلمي

الندوة الجهوية لجامعات الوسط

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE LA CRUC

18 mars 2020

La réunion des Chefs d'établissements de la Conférence Régionale des Etablissements du Centre a eu lieu le mercredi 18 mars 2020. Afin d'éviter le regroupement de plus de 10 personnes à la fois, une première rencontre a eu lieu à l'université d'Alger 1, à 09h00, regroupant les Chefs d'établissements d'Alger et ses environs, et en visioconférence, les établissements de la région sud regroupés à l'université de Laghouat et les universités de l'ouest d'Alger au Centre Universitaire de Tipaza.

Une deuxième rencontre a eu lieu toujours à l'université d'Alger 1, à 14h00, regroupant les Ecoles Nationales Supérieures. L'objectif de ces rencontres était d'informer les présents des orientations de Monsieur le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, et ce dans le cadre de la préparation de la rentrée universitaire 2020/2021.

### Etaients présents :

#### **Nom et prénom**

BENTELLIS Abdelhakim

CHERIET Rabah

BENALI CHERIF Noureddine

BEZZINA Mohamed

RAMOUL Khaled

BERRABAH Mohamed Chikh

AILEM Elhadj

#### **Etablissement**

Président de la CRUC/ Recteur U Alger 1

Recteur U Alger 3

Recteur USTHB

Recteur U Blida 1

Recteur U Blida 2

Recteur U Djelfa

Recteur U Khemis Miliana

BENBERTAL Djamel	Recteur U Laghouat
BECHKI Lazhar	Recteur U Ghardaia
HAMIDI Youcef	Recteur U Médéa
CHOUCHA Abdelghani	Directeur CU Tamanrasset
MOUSSA Boubakeur	Directeur CU Illizi
LAKHLEF Athman	Directeur CU Tipaza
TAHARI Abdelkrim	Directeur CU Aflou
GUIDOUM Ratiba	Directeur ENS Bouzareah
ZITOUNI Abdelghani	Directeur ENS Kouba
BOUZIANI Khaled	Directeur ENS Laghouat
AKRETCHE Djamel Eddine	Directeur ENP
MIHOUBI Mustapha Kamel	Directeur ENSH
BENZAOUI Abdesselam	Directeur ENSJSI
ZAKANE Ahmed	Directeur ENSSEA
SAIDJ Mustapha	Directeur ENSSP
BENABID Tahar	Directeur ENST
AISSI Meriem	Directeur ENSV
BOUSSAFI Kamel	Directeur ESC
KOUDIL Mouloud	Directeur ESI
HADJI Seddik	Directeur ESSA Alger
MOHALBI Hacène	Vice-Recteur Pédagogie U Tizi Ouzou
CHEMANI Bachir	Vice-Recteur Pédagogie U Boumerdès
ZIATI Mounir	Secrétaire Permanent de la CRUC

**Absents excusés :**

SAIDANI Boualem	Recteur U Béjaïa
MANAA Amar	Recteur U Alger 2
MOUNI Lotfi	Recteur U Bouira
KHELIFI Lakhdar	Directeur ENSA
MEKIDECHE CHAFA Fawzia	Directrice ENSTP
BABA AHMED KASSAB Tsouria	Directrice EPAU
HACHEMAOUI Mohamed	Directeur ESGEN
DJAZOULI Zahreddine	Directeur ESSAIA
BALISTROU Mourad	Directeur ENSSMAL

HADIR Abdelkader  
MESSAID Amina

Directeur EHEC Koléa  
Directrice ENSManagement



Monsieur le Président de la CRUC a précisé, lors de son allocution d'ouverture, que le secteur de l'enseignement supérieur est appelé à un changement « à pas mesurés mais déterminés » selon la stratégie de Monsieur le Ministre. Ensuite, il a présenté les mesures à mettre en œuvre pour la rentrée universitaire 2020/2021 qui s'articulent autour de six axes et qui ont fait l'objet de débat selon les appréciations ou les réflexions demandées aux Chefs d'établissements.

### **1/ La circulaire :**

Les établissements de la CRUC recommandent ce qui suit :

- Abandonner la moyenne nationale pour les filières architecture, sciences vétérinaires, sciences politiques, sciences et techniques des activités physiques et sportives et les ENS, sous réserve du respect des quotas relatifs à la capacité d'accueil des nouveaux bacheliers établis par les établissements et les circonscriptions géographiques.
- Elargir le champs relatif à l'annulation des moyennes minimales à d'autres filières.
- Permettre aux titulaires du baccalauréat obtenu avec mention « Excellent » l'accès à tous les points de formation (la circonscription géographique ne s'applique pas pour cette catégorie d'étudiants).
- Certaines unviersités ont constaté une faible affectation de nouveaux bacheliers en Sciences de la Matière durant ces dernières années. D'autre part, on relève une forte demande de transfert de la part des étudiants vers la formation « paramédical ».

### **2/ Gouvernance :**

Les Chefs d'établissements ont apprécié les mesures visant l'utilisation rationnelle et optimale de la ressource humaine et des moyens matériels d'une part, l'optimisation du temps et la mutualisation des moyens d'autre part.

Ils proposent par ailleurs, des mesures suivantes dans la même optique :

Pour tenir compte de la réduction globale et durable des moyens financiers, il faut :

- Recenser les moyens matériels (l'existant) pour les travaux pratiques et les moyens informatiques pour une utilisation optimale et une éventuelle mutualisation des moyens.
- Opter pour une mutualisation des infrastructures intra et inter-établissement.
- Consacrer parmi les infrastructures existantes des blocs dédiés pour les travaux pratiques avec une gestion centralisée (chefs de laboratoires et ingénieurs).

- Aménager des espaces en centre de calcul doté de moyens informatiques avec un atelier de maintenance sur les lieux.

- Etablir une base de données des effectifs enseignants par région afin de mutualiser les moyens humains et activer la mobilité des enseignants dans la perspective d'aide et de renforcement de l'encadrement dans les établissements.

Pour la mise en place d'un dispositif d'amélioration de la gouvernance, il a été proposé de :

- Réactiver l'assurance-qualité pour renforcer les capacités et les compétences de l'encadrement et de la ressource humaine.

- Améliorer les budgets des universités pour une prise en charge totale des besoins, par l'autonomie financière des établissements et la prestation de service.

Concernant l'exploitation des espaces pédagogiques, les intervenants apprécient le réaménagement des horaires et la prolongation jusqu'à 18h00 et optent pour un emploi de temps par campus avec une mise à disposition de toutes les infrastructures, au profit de toutes les filières et de tous les enseignements sans compartiments par département ou faculté, et qui seront renforcées par une gestion informatisée des locaux.

- Revoir les critères de recrutement des enseignants, ATS et les OP, devenus obsolètes, et donner plus de pouvoir aux instances universitaires (recteur, conseil scientifique...)

- Mettre en place une stratégie d'assainissement de la section I et en réglant tous les arriérés financiers (Rappels)

- Revoir à la baisse le budget réservé aux stages de courte durée à l'étranger et mettre en place des critères sérieux pour en bénéficier surtout que les retombés de ces stages sur l'université sont très minimes.

**- Favoriser la communication et l'accès à l'information :**

Relancer les comités pédagogiques de coordination CPC avec une compétence d'organe de médiation et qui sera présidé par un enseignant avec une expérience avérée, afin d'assurer la concertation et l'élargissement de la fonction communicative.

Les établissements ont toutes les structures nécessaires pour la prise en charge des problèmes éventuels de tous les partenaires de la communauté universitaire. Par ailleurs, mettre en place un médiateur, risque d'avoir un chevauchement de prérogatives entre ce médiateur, le Secrétaire Général, le Chef de Département et le Tutorat. Si le cas nécessite l'intervention du Chef d'Etablissement, ce dernier prend en charge ces problèmes.

**Préparer les conseils scientifiques de l'établissement pour un co-présidence Chef d'établissement-Président du CSU élu.**

- Les intervenants optent pour la co-présidence : Chef d'établissement-Président du CSU élu du conseil scientifique. Ils proposent que le président du CS soit élu parmi les membres élus représentants des enseignants de rang magistral.
- Il est important de fixer les prérogatives de ce co-président, car ils redoutent la mise en place d'une bicéphalité à la tête de l'établissement, comme ce fut le cas dans certains établissements en 2005.
- Révision de la composante des CSD et CSF qui sont devenus le siège de conflits d'intérêts entre les membres surtout pour l'octroi des stages à l'étranger ou pour les soutenances et ne s'impliquent plus sur les dossiers à caractère pédagogiques.

**Consacrer la primauté de l'acte pédagogique et scientifique dans l'action de gouvernance des établissements.**

- Engager l'enseignant dans l'opération pédagogique de sorte à respecter la charge horaire et accomplir toutes les tâches assignées à l'enseignant-chercheur.
- Impliquer les enseignants de rang magistral dans la formation des formateurs et l'accompagnement des autres catégories d'enseignants.
- Activer l'assurance-qualité et ses démarches.
- Ouvrir les espaces de recherche aux doctorants et mettre à disposition les moyens de la recherche pour l'action pédagogique.
- Impliquer les laboratoires de recherche dans la formation doctorale et l'action pédagogique.
- Faire rappeler les tâches réglementaires aux enseignants.
- Réviser et harmoniser les textes réglementaires pour inciter les établissements à suivre la même démarche (charge horaire).
- Clarifier la situation administrative des organisations étudiantes et la relation avec l'administration.

**3/ Pédagogie :**

Pour ce qui est de l'investissement dans l'acte pédagogique, une charge de 28 semaines / an s'impose pour chaque enseignant.

- Réviser l'arrêté N°930 du 28 juillet 2016 fixant les modalités d'aménagement du volume horaire hebdomadaire d'enseignement du maître-assistant en cours de préparation d'une thèse de doctorat et clarifier la charge horaire réglementaire.

**D'autres actions pour une meilleure prise en charge des étudiants sur le plan pédagogique sont proposées par les intervenants, à savoir :**

- Renforcer les travaux pratiques.

- Accorder des avantages aux enseignants qui assurent la mobilité et qui participent dans l'effort pédagogique d'autres établissements.
- Clôturer les réinscriptions des anciens étudiants et les inscriptions définitives des nouveaux bacheliers au mois d'août de chaque année.
- Assurer un démarrage des enseignements à compter de la première semaine du mois de septembre de chaque année.
- Délivrer les diplômes avant la clôture de l'année universitaire.
- Simplifier la réinscription pédagogique et l'octroi de documents pédagogiques.
- Numériser les documents administratifs pour les réinscriptions (un seul document) avec possibilité d'accès en ligne.
- Ouvrir la plateforme des inscriptions en première année master à compter du 15 juin jusqu'au 15 août avec traitement des vœux et résultats au début du mois de septembre et démarrage des enseignements le plutôt possible.

**Adosser la dimension technologique au master pour revenir progressivement à la qualité de la formation d'ingénieur.**

- Fixer les objectifs réelles de la formation des ingénieurs vis à vis du secteur socioéconomique, étant donné que les écoles nationales supérieures assurent déjà la formation d'ingénieurs. Par ailleurs, la formation des ingénieurs peut être assurée dans les universités par le parcours de Master à cursus intégré de licence qu'il faut développer.
- Introduire des modules en relation avec la technologie et l'industrie.
- Renforcer les travaux pratiques.
- Orienter les PFE au niveau des entreprises et milieu industriel avoisiant.
- Relancer les travaux sur la révision de la carte de formation.
- Revoir les contenus des programmes actuels.

**La mise en ligne des cours : opération en cours**

**Encourager progressivement les soutenances en langue anglaise des mémoires de PFE et des thèses de doctorat.**

L'obstacle principal dans le développement de la langue anglaise est le manque d'encadrement dans les établissements. A cet effet, il est souhaitable d'accompagner les enseignants en leur assurant une formation en langue anglaise.

**Autoriser les étudiants doublants à ne pas repasser que les examens afin de libérer les places pédagogiques en particulier dans les filières à gros effectifs.**

Autoriser les étudiants doublants à ne pas assister au cours sous réserve de maintenir leurs acquis

Néanmoins, ce point ne règle pas peut être la massification au niveau des œuvres universitaires, ces étudiants doublants occuperont toujours une chambre dans la résidence universitaire.

#### **Pour le tronc commun technologie :**

Les chefs d'établissements proposent de :

- Renforcer les travaux pratiques (modules de base).
- Mobiliser les enseignants-chercheurs les plus qualifiés pour l'enseignement des modules de base : mathématiques, physique, chimie, informatique.

#### **Sensibiliser les doctorants dès leurs inscription sur le fait que l'université ne garantit pas le poste d'emploi à l'issue de la formation doctorale.**

Il faut rappeler que l'université prend en charge le doctorant uniquement pour la formation même s'ils assurent des enseignements et participent aux stages de perfectionnement dans le cadre de la formation. Le poste d'emploi n'est pas un engagement de l'université et le doctorant n'est pas obligatoirement formé pour l'enseignement universitaire.

Il est à signaler que 90% des doctorants, après la soutenance de leur thèse de doctorat, rejoignent le secteur de l'enseignement supérieur ; à ce sujet, l'ouverture de la formation doctorale au niveau des établissements peut se faire sur la base d'un plan de recrutement d'enseignants sur les 04 à 05 ans, ce plan de développement peut être élaboré par la Direction des Ressources Humaines de la tutelle.

#### **4/ Coopération en direction des établissements du sud :**

- Renforcer les liens interétablissements (sud-sud et sud-nord) dans le cadre de conventions planifiées particulièrement dans le domaine de la recherche et le co-encadrement.
- Passer les conventions entre les EES du sud et les centres de recherche du nord pour les PFE et les thèses de doctorat.
- Adopter les accords entre les organes scientifiques (CS des EES du sud avec les CS similaires des EES du nord).
- Faire appel aux enseignants pour effectuer des enseignements de courte durée dans les établissements du sud avec des avantages réglementaires.

#### **5/ Communication :**

A propos de la communication liée à la campagne d'inscription des nouveaux bacheliers, les Chefs d'établissements proposent de :



- Organiser des journées de portes ouvertes sur l'université à l'adresse des bacheliers 2020 et leurs parents du 18 au 21 avril 2020 au centre ville des chefs lieux de wilaya.

- Renforcer cette campagne par des émissions radio, une large publicité : production d'affiche, dépliants et guides, diffusion dans les réseaux sociaux , organisation de caravanes pour les lycées éloignés.

#### **6/ La communication permanente :**

Les Chefs d'établissements sont d'accord pour les mesures à prendre dans la perspective d'améliorer et de développer des moyens pour atteindre ce but.

- Améliorer la communication vis-à-vis de la communauté universitaire par le dialogue permanent, la concertation au niveau des organes de l'université et le représentativité de la communauté dans tous les organes et les conseils.

- Associer le partenaire social dans la prise de décision, la gestion des conflits et des crises.

- Afficher et diffuser les décisions prises lors des réunions des différents conseils et organes.

- Soumettre pour large débat les projets d'établissement.

- Informer la communauté de toutes les actualités sur le plan scientifique, réglementaire, etc.

- Prendre en charge des doléances des étudiants et enseignants et y répondre le plus tôt possible.

- Rencontrer les enseignants et les étudiants de manière régulière pour une meilleure écoute.

- Investir la communication via le site web et les réseaux sociaux de manière intensive et au moment précis.

- Elaborer la plateforme des doléances dans le site web pour la réception des doléances de la communauté universitaire.

- Accompagner les EES du sud par la création de réseaux avec ceux du nord :

- Laboratoires de recherche mixte,
- Formation doctorale inter-établissements,
- Journées doctorales mixtes,
- Séminaires et journées d'étude inter-établissements,
- Formation des formateurs.

- Etalir des fiches techniques des métiers et débouchées visés par chaque offre de formation avec insertion au site web.

#### **7/ Vision de l'Algérie 2030 :**

Pour les métiers de 2030, les Chefs d'établissements pensent à :

- La robotique,

- L'intelligence artificielle,

- Les énergies renouvelables,
- L'agro-alimentaire,
- Les textiles.

**Divers :**

- Les Chefs d'établissements encouragent l'habilitation de nouveaux parcours de formation à caractère exceptionnel dans le cadre de la formation continue, l'échange avec des établissements d'autres secteurs, etc.
- Les Chefs d'établissements notent avec appréciation la bonne intention de mettre à l'honneur et valoriser l'effort pédagogique par la distinction « palme académique ».
- Les Chefs d'établissements notent avec intérêt l'engagement des opérations d'audit pour les DOU des grandes villes universitaires.
- Réflexion sur la nouvelle stratégie de la coopération internationale :

Suite au courrier de la Direction de la Coopération et des Echanges Interuniversitaire/MESRS relatif à la coopération internationale, il est demandé aux Chefs des établissements de faire un état des lieux de la situation actuelle de la coopération internationale en vue de son développement dans le futur, en mutualisant l'action de tous les établissements de la région.

Le Président de la CRUC  
Pr A. BENTELLIS

الندوة الجموية لجامعات الشرق  
Regional Conference of Eastern Universities

Procès-Verbal des rencontres avec les Chefs des établissements  
Région Est  
15, 18 et 19 mars 2020

La session de la Conférence régionale des chefs des établissements de la région de l'Est, prévue initialement le jeudi 19 du mois de mars de l'année 2020, et suite aux orientations pour éviter les regroupements de grands effectifs de personnes, a été organisée en trois rencontres avec des groupes distincts de chefs d'établissements :

**GROUPE 1**

Nom et Prénom	Etablissement
LATRECHE Mohamed El Hadi	Recteur Université Constantine 1 Président de la CRUEst
BOUCHEAR Merzoug	Secrétaire permanent de la CRUEst
CHEMMAM Abdelouahab	Recteur Univ Constantine 2
BOURAS Ahmed	Recteur Univ Constantine 2
DERRADJI Said	Recteur Univ Emir Abdelkader
HAMANA Djamel	Directeur Ecole Polytechnique - Constantine
KHELIFI Douadi	Directeur Ecole de Biotechnologie – Constantine
BENNAMOUN Hamadou	Directeur Ecole de Finances et Comptabilité – Constantine
TABDJOUN Rabah	Directeur Ecole Normale Supérieure – Constantine
BOUTEKRABT Lynda	DG Agence de Recherche en Biotechnologie
BOUDRAA Djamel	DOU - Constantine Centre
LAIOUR Mohamed	DOU - Constantine Ain El Bey
KEDISSA Rachid	DOU – Constantine Khroub

Rencontre tenue le dimanche 15 mars 2020, au siège de l'université des Frères Mentouri – Constantine 1, siège de la CRUEst.

Cette rencontre, qui a rassemblé, les établissements de Constantine, a servi de rencontre pour la coordination des établissements de Constantine, y compris de DOUs pour coordonner et harmoniser les mesures prises dans le cadre de la prévention de l'épidémie du coronavirus.

**GROUPE 2**

Nom et Prénom	Etablissement
LATRECHE Mohamed El Hadi	Recteur Université Constantine 1 Président de la CRUEst
BOUCHEAR Merzoug	Secrétaire permanent de la CRUEst
MANAA Mohamed	Recteur Univ Annaba
ELLAGGOUN Salah	Recteur Univ Guelma
HADDAD Salim	Recteur Univ Skikda
AMIRECHE Hamza	Recteur Univ Jijel
SMADI Hacène	Recteur Univ Batna 2

DIBI Zoheir	Recteur Univ Oum El Bouaghi
SIAM Abderrahim	VRP Khenchela
MIHOUBI Cherif	Directeur CU Barika
BENSIHAMDJI Salim	Directeur ENMM Annaba
BOUCHELAGHEM Amirouche	Recteur Univ Mila
REBBANI Faouzia	Directeur ESTI Annaba
RIHANE Cherif	Directeur ESSG Annaba

Rencontre tenue le mercredi 18 mars 2020, au siège de l'université des Frères Mentouri – Constantine 1, siège de la CRUEst.

### GROUPE 3

Nom et Prénom	Etablissement
LATRECHE Mohamed El Hadi	Recteur Université Constantine 1 Président de la CRUEst
BOUCHEAR Merzoug	Secrétaire permanent de la CRUEst
BENIAICHE Abdelkrim	Recteur Sétif 1
DIF Abdeslem	Recteur Batna 1
BOUTERFAIA Ahmed	Recteur Biskra
FERHATI Omar	Recteur El Oued
GOUASMIA Abdelkrim	Recteur Souk Ahras
BOUDELLA Amar	Recteur Tébessa
BOUBETRA Abdelhak	Recteur BBA
GUECHI El Khier	Recteur Sétif 2
BACHKHAZNADJI Abdelmalik	Recteur El tarf
KORICHI Mourad	V Relex Ouargla
BOUGUERRA Rabah	VRP Msila
BENBRAHIM Fouzi	Directeur ENS Ouargla
DEHIMI Ouali	Directeur ENS Bou Saada
BOUKABAB Salim	Directeur Centre de Recherche en Mécanique – Constantine
REHAM Djamel	Directeur Centre de Recherche en Aménag du Territoire
BELHAMRA Mohamed	Directeur CRSTRA Biskra

Rencontre tenue le jeudi 19 mars 2020, au siège de l'université des Frères Mentouri – Constantine 1, siège de la CRUEst.

#### **Absents :**

L'ENS Sétif – Le Centre de Recherche en Environnement Annaba – Le Centre de Recherche en Sciences Pharmaceutiques de Constantine.

Absents excusés : L'ENSET Skikda – CR Biotechnologie Constantine

Les rencontres étaient consacrées à l'ordre du jour :

- 1- Compte rendu de la rencontre tenue au siège du MESRS, le lundi 10 mars 2020, sous la présidence de son Excellence Monsieur le Ministre, sur les deux volets :
  - a. Orientations de Monsieur le Ministre ;
  - b. Préparation de la rentrée universitaire 2020/2021
- 2- Point sur l'état des établissements, par rapport à la situation exceptionnelle provoquée par le risque 'coronavirus'
- 3- DIVERS

# 1- Compte rendu de la rencontre avec Monsieur le Ministre

Le Pr M.E.H. Latreche, Président de la CRUEst, a exposé les grandes orientations de Monsieur le Ministre données lors de la rencontre du lundi 10 mars 2020. Ces orientations globales se rapportent aux volets de la gouvernance des établissements et de la gestion des enseignements et de la Pédagogie qui doit rester le vecteur prioritaire de la gouvernance des établissements. La démarche de mise en œuvre des nouvelles visions et orientations doit s'inscrire dans une dynamique de changement dans la continuité et ne pas briser les dynamiques qui existent dans le secteur.

## **1.1 GOUVERNANCE DES ETABLISSEMENTS**

L'Enseignement Supérieur en Algérie fait face à des données et contraintes qui appellent des mesures innovantes et efficaces en matière de gouvernance et de conduite de notre système de formation supérieur. Ces données se résument en :

- La raréfaction des ressources, notamment financières, mises à la disposition de notre secteur ;
- La confirmation des données de massification, et l'augmentation continue des effectifs étudiants à l'horizon 2035 ;
- L'importance d'atteindre des niveaux de qualité et de performance des diplômes délivrés par notre système d'Enseignement Supérieur.

Elles doivent guider nos stratégies et politiques de gouvernance pour les années qui viennent.

### **a. Réduction des ressources et moyens financiers vs massification**

La réduction des moyens financiers accordés au secteur représente une donnée importante, et qui sera très probablement stable pour les prochaines années. Il convient de ce fait de développer des stratégies de gouvernance visant :

#### **▪ La rationalisation de l'utilisation des ressources en visant notamment :**

- La réduction du train de vie des administrations universitaires et facultaires ;  
Dans ce cadre, des économies peuvent et doivent être réalisées, notamment en matière de consommation de l'énergie, de l'eau et du téléphone, ainsi que sur certains chapitres de la section 2, pour les utiliser dans le cadre des dépenses liées à la Pédagogie.
- Prioriser les dépenses au service de la pédagogie ;
- La mutualisation des moyens infrastructurels et d'équipements disponibles ;

#### **▪ Assoir des politiques de gestion plus raisonnables des locaux pédagogiques**

Nous observons, dans la quasi-totalité des établissements,

- Une utilisation des locaux limitée entre 08H et 15H30.
- Des campus affectés à des Facultés / Départements qui ne les partagent pas et ne mettent pas à disposition les salles et amphithéâtres pour les créneaux horaires vacants

Il convient de se préparer à une baisse dans l'investissement de construction de nouveaux campus et locaux pédagogique tout en se préparant à l'accueil de plus d'effectifs étudiants dans les années qui viennent. La solution se trouve donc dans :

- L'augmentation des taux d'utilisation des espaces existants en pensant à terme à une utilisation en 'double vacation'
- L'entretien efficace de ces espaces pour en assurer un utilisation convenable
- Virtualiser, autant que faire se peut, l'enseignement supérieur, tout en lui assurant une sauvegarde et une amélioration des contenus, des performances et des niveaux de qualification des sortants.

## **b. Impliquer plus les organes scientifiques dans la gouvernance des établissements**

Et aller vers une co-présidence des Conseils Scientifiques des établissements entre le Recteur et un Président de Conseil Scientifique élu parmi ses pairs.

Cette démarche vise à impliquer une participation plus importante et responsable de la communauté des enseignants et des Conseils dans la gestion des établissements, tout en consolidant la subordination de l'acte administratif aux délibérations et orientations des Conseils prévus à cet effet. Ceci permettra notamment de décharger les chefs des établissements des tâches de programmation et suivi des activités pédagogiques et scientifiques, pour les impliquer dans des tâches de gouvernance stratégiques, de leadership et de représentation de l'université dans les différentes sphères et de négociations pour les échanges et la mobilisation des ressources tant au niveau local, national ou international.

## **c. Communication et médiation**

Un grand nombre de problèmes posés trouvent leur origine dans le manque de la communication envers les différentes catégories de la communauté universitaire : enseignants, étudiants et personnels ATS. Aussi, une politique et des organes dédiés au rapprochement, l'écoute et la communication doivent être prévus dans tous les établissements. Il est demandé, dans ce cadre, de prévoir :

- Une plate-forme de communication et de recueil des doléances de la famille universitaire, accompagné des démarches opérationnelles pour le traitement de ces doléances ;
- Une structure de médiation et la désignation de médiateurs choisis parmi les enseignants les plus mûrs et les plus écoutés des établissements.

## **Avis exprimés par les chefs des établissements.**

Dans leurs interventions, les chefs des établissements ont souligné les aspects suivants :

- La nécessité d'accorder une attention particulière aux comportements éthiques qui garantissent, pour chaque acteur de la vie universitaire, le respect de ses rôles et missions, évitant les chevauchements de prérogatives et les conflits.  
Dans ce cadre, il convient de souligner que le cadre réglementaire prévoit un cadre structurel et fonctionnel, qu'il convient de faire respecter. Ceci est notamment le cas pour la subordination de l'action administrative à l'avis pédagogique à travers les Jurys de délibération, les Conseils Scientifiques pour toutes les questions liées à l'ouverture/gel des formations dans les différents cycles, inscriptions, réinscription et soutenances de thèses, habilitations, ...
- Des contraintes de gestion des établissements accentuées par
  - o L'implication des organes scientifiques, et la co-présidence du Conseil Scientifique doit se faire dans un cadre réglementaire et procédural défini, qui doit garantir le respect des valeurs universelles, l'équité et le respect des missions.  
Il convient de parler de démarche participative et d'association louable de complémentarité, et non de bicéphalisme générateur de conflits et de blocages. Les organes scientifiques ne doivent pas se transformer en organes de gestion administrative, mais assumer plus leurs missions d'orientation et guider les objectifs des établissements, dans leurs grands dossiers (planification et développement, priorisation des plans d'actions annuels et pluriannuels, ...) et de gestion des dossiers de planification et de bilans pédagogiques et scientifiques.

o

- Une multiplicité de groupes / Associations estudiantines qui constituent, souvent, des obstacles importants au bon fonctionnement des établissements en s'instituant en groupe de pression qui recourent aux blocages des accès des établissements, ...  
14 Associations sont habilitées, dont 03 ont été habilitées durant la nouvelle année. Elles font souvent de la surenchère dans les revendications et représentent un élément de fragilité dans les établissements.
- Les conflits multiples créés par les dépassements commis, y compris dans le traitement des dossiers par les conseils scientifiques et pédagogiques, et l'administration (chef d'établissement) est, dans tous les cas, saisie en tant qu'instance de recours, et doit jouer ce rôle en qualité de garant du respect du cadre réglementaire.
- La démobilitation croissante des enseignants qui refusent de plus en plus en assumer des tâches de responsabilités administratives dans les établissements, parce que non valorisantes, non rémunératrices et génératrices de conflits qui s'expriment souvent sur le plan personnel.

## **1.2 PEDAGOGIE**

La primauté de l'acte **d'ENSEIGNEMENT et de RECHERCHE** doit être consacrée dans notre stratégie de gestion de notre secteur.

En matière de pédagogie, il convient de veiller à :

- L'accomplissement des tâches d'enseignements qui reste une exigence réglementaire et éthique ;  
Dans ce cadre, la réglementation, notamment dans le décret portant 'statut particulier de l'enseignant chercheur', il est spécifié que l'enseignant est redevable d'une charge pédagogique annuelle définie en termes de cours magistraux (192 H), Td (288 H) ou TP (380 H), et de l'arrêté ministériel n° 929 du 28 juillet 2016, qui a ramené cette charge à une vision hebdomadaire. De l'avis des chefs d'établissements ces deux textes ne sont pas toujours compatibles, surtout quand des perturbations se produisent en cours d'année universitaire.
- La veille 'qualité des formations assurées et des diplômes délivrés'  
Dans ce cadre, le constat, par les utilisateurs du produit de la formation, du recul du niveau des diplômés du Master par rapport à la formation 'Ingénieur'. Il convient de mettre en place une dynamique de recentrage des formations, à l'exemple des formations MCIL ou 'Master of Engineering'.
- Développer les procédures et techniques de l'Enseignement à Distance, y compris par les MOOCs
  - Comme moyen efficace pour pallier aux problèmes générés par la massification ;
  - Comme nouvelle pratique d'enseignement développée par tous les établissements du monde et que nous devons nous approprier et maîtriser.
- Encourager le développement de la pratique de la langue anglaise par :
  - L'encouragement des soutenances des thèses et projets d'étudiants en langue anglaise ;
  - La mise en place progressive d'enseignement de 'matières' en langue anglaise et viser, à terme, le développement de parcours de formation assurés en langue anglaise.  
Pour cela, les établissements sont invités à développer toutes stratégies, et mobiliser autant de moyens que de possible, pour aider à l'appropriation de la langue anglaise par la famille universitaire, en accordant une attention particulière à ceux inscrits dans les filières des Sciences Humaines et Sociales.
- Se préparer à faire face à la massification, en aménageant des dispositifs réglementaires qui permettent de dispenser, par exemple, les étudiants redoublants d'assister aux enseignements et se présenter seulement aux examens, et en développant la mise à disposition d'enseignement à distance et généraliser la virtualisation des enseignements.

- S'intéresser particulièrement aux rendements et au fonctionnement des enseignements dans les années de Tronc-Commun. Il est important dans ce cadre, d'évaluer la qualité de ces formations et de prendre toute mesure pour en améliorer les performances, notamment par la mobilisation des enseignants les plus aguerris sur le plan pédagogique pour leur prise en charge.

*Dans ce cadre, les chefs des établissements soulignent un point important qui peut participer à la faiblesse de prise en charge des Troncs-Communs, et qui relève du fait que ces structures ne sont adossées à aucune structure organique, et que de ce fait ne disposent pas de manière pérenne de l'encadrement pédagogique et administratifs, des moyens, ... Il est recommandé de créer des structures de type 'Départements' propres à eux.*

- Encourager les conventions inter-établissements pour permettre la solidarité et la mutualisation des moyens, spécialement avec les établissements du Sud.

### **1.3 PREPARATION DE LA RENTREE 2020/2021 – PREPARATION DE LA CIRCULAIRE**

Les données prospectives données par Monsieur le Directeur du Développement et de la Prospective, donne une hypothèse faible, en matière de nouveaux bacheliers, de 300 000, tandis que les effectifs sortants définitivement des établissements à l'issue de l'année 2019/2020 sont estimés à environ 160 000.

Les rapports des Conférences Régionales ont fait le recueil des contraintes pressenties au niveau de chaque établissement en matière de capacités d'accueil et d'encadrement. Globalement, il est estimé que la rentrée universitaire 2020/2021 est envisagée dans un climat de sérénité, en espérant que la clôture de l'année 2019/2020 peut être prononcée à l'échéance du mois de juillet 2020.

En matière d'aménagements et amendements annoncés pour la circulaire 2020, il est retenu :

- 1- Abrogation de la mesure fixant une moyenne minimale NATIONALE pour les filières et domaines autres que les Sciences Médicales ;
- 2- Augmentation du nombre de vœux autorisés pour les bacheliers  
Le bachelier pourra introduire une fiche de vœux où il pourra exprimer 04 choix au moins, dont au moins un portera obligatoirement sur une formation de Licence universitaire, et au plus 15 choix dont au moins un portera obligatoirement sur une formation de Licence universitaire.

Les chefs d'établissements rappellent les situations d'insatisfaction de ceux orientés au-delà de leur 3<sup>ème</sup>, et surtout 5<sup>ème</sup> choix, quand la fiche prévoyait 10 choix. Une inflation des demandeurs de changement d'orientation et de transfert est à craindre.

- 3- Conditions complémentaires et priorités pour l'accès aux filières
  - Le bac Mathématiques devra être priorisé davantage pour l'accès aux filières de Sciences et de Technologie ;
  - Toute proposition d'amendement des conditions complémentaires, devra être formulée et transmise dans la semaine du 22 au 26 mars, afin de permettre d'en faire la synthèse par la CRUE et son envoi à la tutelle dans les délais.
- 4- Circonscriptions géographiques  
Toute proposition d'amendement des circonscriptions géographiques, devra être formulée et transmise dans la semaine du 22 au 26 mars, afin de permettre d'en faire la synthèse par la CRUE et son envoi à la tutelle dans les délais.
- 5- Habilitation des nouvelles formations proposées par les établissements  
Seules les formations à caractère exceptionnel seront examinées pour leur habilitation au titre de l'année 2020/2021. Les établissements sont invités à présenter leurs offres dans ce cadre d'éligibilité.



### **Communication et portes ouvertes :**

La communication envers les nouveaux bacheliers reste encore le point de faiblesse le plus important dans la prise en charge de l'opération d'orientation et d'inscription des nouveaux bacheliers, et il convient d'accorder une importance particulière à cet aspect. Dans ce cadre les actions suivantes sont retenues :

- 1- Améliorer la plate-forme tasdjilcom dédiée à l'aide à l'orientation des nouveaux bacheliers, comme outil interactif et convivial ;  
Dans ce cadre, et afin de pouvoir proposer aux bacheliers des parcours de formation visant des métiers et des professions, il est demandé aux établissements de fournir, pour toutes leurs offres de formations, les projections professionnelles et métiers associés.
- 2- Organiser des portes ouvertes
  - a. Dans les établissements universitaires, au début du mois d'avril ;
  - b. Dans les centres villes entre le 20 et le 22 avril ;
  - c. Dans les établissements, juste après l'annonce des résultats du baccalauréat ;
  - d. Encourager toute action de communication vers les lycéens, les personnels chargés de l'orientation de l'éducation nationale, les parents d'élèves et les gestionnaires des lycées.

### **1.4 DIVERS évoqués lors de la rencontre du 10 mars 2020**

- a. Docteurs en attente de recrutement  
Un nombre qui devient de plus en plus important de détenteurs du diplôme de Doctorat, est sans emploi, et certain veulent rendre le secteur universitaire responsable de cette situation de non emploi. Dans ce cadre, il convient de :
  - Minimiser les nombres de postes à ouvrir dans le cadre de la formation doctorale ;
  - Préparer un document à faire signer aux doctorants pour désengager le secteur de l'Enseignement Supérieur de toute promesse d'emploi après l'obtention du diplôme.
- b. Dans la cadre de l'évaluation et de l'amélioration de la gouvernance, des opérations d'audit seront menées dans les établissements, en particulier dans le secteur des œuvres universitaires ;
- c. Une perspective d'aménagement structurelle des Conférences Régionales en organe indépendant des établissements, de type Académie Universitaire, est en cours de proposition et de traitement.

## **2- SITUATION DES ETABLISSEMENTS EN REGARD DE LA PANDEMIE DU CORONAVIRUS**

Tous les établissements de la région Est ont mis en œuvre les instructions du communiqué de presse du MESRS, diffusé le jeudi 12 mars 2020 mettant en œuvre les instructions de son Excellence Monsieur le Président de la République, et les établissements ont été fermés à toutes activités d'enseignement.

Suite à l'instruction de la tutelle, un courrier de la CRUEst, dont copie jointe à ce PV, les Conseils des établissements élargis aux instances scientifiques et pédagogiques se sont réuni le dimanche 15 mars 2020, et les dispositions prises pour l'organisation des examens de rattrapage ont été communiquées. L'ensemble des Conseils des établissements, estimant que les garanties

sanitaires n'étant pas certaines il devient plus prudent de déprogrammer les examens de rattrapage prévus pour une période ultérieure.

De même qu'il a été rappelé :

- la nécessité de maintenir les règles d'hygiène maximales pour assurer le plus haut degré de prévention contre le risque de contamination
- le suivi de la mise en ligne des contenus pédagogiques des enseignements

### **3- DIVERS**

#### **AVIS SUR LA POLITIQUE ET LES PROGRAMMES DE COOPERATION INTERNATIONALE**

La tutelle ministérielle engage une réflexion pour les choix stratégiques en matière de programmes et de partenaires dans le cadre de la coopération internationale, comme vecteur important d'accompagnement de l'émergence de l'excellence, et la mise en place des projets du futur, il est demandé aux chefs des établissements d'avancer toute proposition de nature à renforcer la réflexion et la démarche dans ce sens.

**Le Président de la CRU Est**  
**Pr LATRECHE Mohamed El Hadi**



**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DES  
UNIVERSITÉS DE L'OUEST DU 18 MARS 2020 À L'UNIVERSITÉ DE TLEMCCEN ET  
DU 19 MARS 2020 À L'UNIVERSITÉ ORAN 1**

Le Mercredi dix-huit mars deux mille vingt à neuf heure à l'Université de Tlemcen et le Jeudi 19 mars 2020 à neuf heure à l'Université Oran1, s'est tenue la réunion des chefs d'établissements universitaires de la Région Ouest sous la Présidence de Monsieur Abdelbaki Benziane, Président de la CRUO et Recteur de l'Université Oran1.

Cette réunion programmée initialement le Mercredi 18 mars 2020 à l'Université de Tlemcen a été scindée sur les deux journées eu égard à l'instruction du Ministère relative à la restriction du nombre de participants aux différentes rencontres pour raison de l'épidémie du Covid-19. La première réunion du 18 mars 2020 à l'Université de Tlemcen concernait spécialement les Recteurs d'universités ainsi que les directeurs des Centres Universitaires et Ecoles de la proximité et la seconde du 19 mars 2020 à l'Université Oran 1 concernait les directeurs des Centres Universitaires, Ecoles et Centres de recherche. Les quatre chefs d'établissements du Sud de la région ont participé à la première réunion par visioconférence.

Cette rencontre a été programmée spécialement pour discuter du contenu de la feuille de route de Monsieur le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique présentée lors de la réunion du Mardi 10 mars 2020, avec les trois Présidents de CRUs au siège du MESRS.

**Etaient présents à la réunion du 18 mars 2020 à l'Université de Tlemcen :**

- M. BENZIANE Abdelbaki, Président de la CRUO – Recteur de U-Oran1
- M. BOUCHERIT Kébir, Recteur U-Tlemcen
- M. GHOUALI Nouredine, Président du CNED
- M. ABDELILLAH Abdelkader, Recteur U-Oran2
- M. HAMMOU Bouziane Amine, Recteur USTO
- M. MEGHACHOU Mourad, Recteur de U-Sidi Bel Abbas
- M. BELHAKEM Mostefa, Recteur de U-Mostaganem
- M. MIMOUNI Abdenbi, Recteur de U-Tiaret
- M. CHOUKRI Ali, Recteur de U-Chlef
- M. NAOUM Mourad, Directeur CU-Maghnia
- M. DJELAILI Ahmed, Directeur CU Naâma
- M. ROUISSAT Boucherit, Directeur ESSA Tlemcen
- M. SAHEL Sid Ahmed, Directeur ESM Tlemcen
- M. BALASKA Smain, Secrétaire Permanent CRUO

- M. KAROUI Arezki, Bureau CRUO

**Ont participé par visioconférence à la réunion du 18 mars 2020 à l'Université de Tlemcen :**

- M. MAAMOURI Said, Recteur U-Bechar
- M. DJARFOUR Nouredine, Recteur U-Adrar
- Mme. YAHIAOUI Fatima, Directrice CU-Tindouf
- M. FERRADJ Tayeb, Directeur ENS Bechar

**Etaient présents à la réunion du 19 mars 2020 à l'Université Oran1 :**

- M. BENZIANE Abdelbaki, Président de la CRUO – Recteur de U-Oran1
- M. ZIADI Abdelkader, Directeur CU-Ain Témouchent
- M. BOUADI Abed, Directeur CU-Relizane
- M. DAHDOUH Abdelkader, Directeur CU-Tissemsilt
- M. MAHI Abdelhamid, Directeur CU-El Bayadh
- M. SIB Jamel Dine, Directeur ESGEE-Oran
- M. BENCHIKH Houari, Directeur ESE-Oran
- M. BOUDEROUA Kaddour, Directeur ESA-Mostaganem
- M. SENOUCI Mohamed, Directeur ENP-Oran
- M. SAIDI Djamel, Directeur ESSB-Oran
- M. BENSLIMANE Sidi Mohamed, Directeur ESI-Sidi Bel Abbes
- M. RAHIEL Djelloul, Directeur ENS-Oran
- M. MAZARI Abdelkader, Directeur ENS-Mostaganem
- M. EL MESTARI Djilali, Directeur CRASC
- M. AOUFFEN Nabil, Directeur ATRSS
- M. BALASKA Smain, Secrétaire Permanent CRUO
- M. LELLOU Abderrahmane, Bureau CRUO
- Mme. KAIL Fatiha, Bureau CRUO
- M. KAROUI Arezki, Bureau CRUO
- M. BERRACHED Amine, Bureau CRUO

**Etaient absents (excusés) :**

- M. BENTATA Samir, Recteur U-Mascara
- M. TEBBOUNE Fethallah, Recteur U-Saida

**Ordre du jour :**

**1- Feuille de Route de Monsieur le Ministre :**

- I. Axe Gouvernance**
- II. Axe Pédagogie**
- III. Axe Communication permanente**
- IV. Axe Coopération en direction des établissements universitaires du Sud**
- V. Axe Projet de circulaire 2020-2021**
- VI. Divers**

**2- Circulaire d'Orientation 2020-2021 : Synthèse des propositions émises par les établissements de la CRUO.**

**3- Coopération internationale : Envoi n° 331 en date du 16 mars 2020 de la DCEIU du MESRS.**

Après le message de bienvenue en direction des Chefs d'établissements, le Président de la CRUO a présenté le contexte et l'objet de cette rencontre ainsi que les points inscrits à l'ordre du jour faisant suite aux orientations de Monsieur le Ministre lors de la rencontre avec les trois présidents des CRUs au siège du MESRS. Il rappelle les orientations de Monsieur le Ministre appelant à un changement à pas mesurés mais déterminés dans le secteur de l'enseignement supérieur.

Consolidé par un diaporama projeté par data-show aux participants présents et partagé avec les chefs d'établissements du Sud ayant suivi la réunion par visioconférence, le Président de la CRUO a organisé le déroulement des séances par un exposé des contenus des points de l'ordre du jour, en intercalant un débat général à l'issue de chaque point présenté.

► **Premier point inscrit à l'ordre du jour :**

L'exposé du point de l'ordre du jour relatif à la feuille de route de Monsieur le Ministre a porté sur les orientations du Secteur eu égard au contexte global du pays et ces exigences à travers les six (06) axes suivants :

1) **L'axe Gouvernance**, évoquant la nécessité d'optimisation de l'existant pour faire face à la massification, la mise en place d'un dispositif d'amélioration de la gouvernance, la mise en place d'un médiateur et la tendance à la co-présidence des CSU, CSCU et CSE tout en consacrant la primauté de l'acte pédagogique et scientifique dans la gouvernance.

2) **L'axe Pédagogie**, suggérant à investir l'acte pédagogique par une meilleure prise en charge de l'étudiant, une répartition statutaire des charges d'enseignement, la mise en place de cours en ligne, le master of engineering, le développement de la langue anglaise, la suggestion d'un dispositif de prise en charge des doublants et la réflexion sur un Tronc Commun en Technologie.

3) **L'axe Communication Permanente**, suggérant d'améliorer la communication, organiser plus de réunions avec la communauté universitaire, investir les réseaux sociaux et le site web, avec un accompagnement des établissements en difficulté, le suivi des doléances des étudiants via la plateforme dédiée et enfin l'élaboration de fiches techniques précisant les contenus et les métiers visés des formations assurées.

4) **L'axe Coopération en direction des établissements du Sud** par l'établissement d'un état des lieux précisant les besoins, la mise en place d'un dispositif de convention d'aide et de mutualisation des moyens tout en encourageant la mobilité des enseignants.

5) **L'axe Projet de circulaire 2020-2021**, relatant la tendance au maintien sans grands changements mais juste quelques correctifs techniques, la suppression de la moyenne minimale nationale sauf pour les sciences médicales et l'accroissement du nombre de vœux.

6) **Un axe Divers** dans lequel il a été évoqué la volonté de Monsieur le Ministre, pour la mise en place de Pôles d'Excellence, d'institution de Palmes académiques pour

récompenser l'effort, de la réorganisation des CRUs en Académies universitaires et d'audit des DOU.

► **Deuxième point inscrit à l'ordre du jour :**

L'exposé du second point de l'ordre du jour se résume en une synthèse des propositions de modifications de la circulaire émises par les établissements universitaires de la région Ouest, extraites du rapport établi le 25 Janvier 2020 et transmise au MESRS. Ces propositions sont groupées selon les volets suivants :

1) La dénomination des formations professionnalisantes (ISTA, COFFEE,..) sur la circulaire et la fiche de vœux par leurs codes et les dénominations des spécialités au lieu de la dénomination par domaine et filière de formation du fait que l'accès se fait systématiquement en spécialité.

2) La révision des circonscriptions géographiques de rattachement notamment celles de la formation de Docteur Vétérinaire à l'Université de Tiaret avec un rattachement régional ainsi que les formations de l'IMSI avec un rattachement régional ou, dans le cas échéant, l'intégrer dans le domaine ST de la formation LMD.

3) La révision des critères pédagogiques et dont principalement la suppression de la condition complémentaire de participation au classement de 10/20 sur la note de Physique pour l'accès au domaine « Sciences de la Matière » avec le souhait d'un meilleur rééquilibrage des effectifs des affectés en ST et SM. Par ailleurs, il est suggéré de procéder à la révision des critères par une tendance à la hausse des moyennes d'accès aux filières à grands effectifs afin de les réduire et, inversement, par une tendance à la baisse pour les formations à effectifs très réduits afin de permettre l'inscription d'effectifs plus importants.

4) Le calendrier des opérations avec la demande de respect des dates des différentes phases notamment avec la mise en œuvre du système SII Progres.

5) Enfin en divers, la formulation du vœu d'éviter la démultiplication du nombre de circulaire et le respect des quotas en offres de places pédagogiques afin d'éviter la surcharge ou l'évidage des formations.

► **Troisième point inscrit à l'ordre du jour :**

L'exposé du troisième et dernier point de l'ordre du jour relatif à la nouvelle stratégie de coopération internationale avec sa nouvelle vision, a consisté à exposer la démarche élaborée par la Direction de la Coopération et des Echanges Interuniversitaires du MESRS en référence à son envoi n° 331 en date du 16 mars 2020 portant principalement sur :

- a) Le contexte et les axes de coopération envisagés avec mention des thématiques stratégiques retenues.
- b) La démarche méthodologique avec le listing des grands organismes et pays partenaires ciblés par cette nouvelle vision.

L'échéance fixée au dimanche 22 mars 2020 aux chefs d'établissement, pour la soumission des propositions de projets structurants avec descriptif des livrables selon un canevas établi à cet effet.

Un large débat a été organisé autour de chaque point à l'issue de l'exposé lors des deux réunions. Les diverses remarques, observations et recommandations formulées, par les chefs d'établissement, regroupées selon les points de l'ordre du jour se résument comme suit :

## **1- Feuille de Route de Monsieur le Ministre :**

### **I. Axe Gouvernance**

- Pour ce qui est de la question de tenir compte de la réduction globale et durable des moyens financiers et faisant face à la massification en s'appuyant même sur les dimensions **mutualisation, optimisation et rationalisation**, les chefs d'établissements prennent acte de cette réalité et vont s'investir en conséquence. Toutefois, des préoccupations liées aux équipements scientifiques des nouvelles écoles supérieures sont soulevées.

- Les Chefs d'établissements ont apprécié la proposition de mise en place d'un médiateur qui pourra être l'interface entre les différentes composantes de la communauté universitaire et être à l'écoute des étudiants.

- Par ailleurs et à ce titre, le Directeur de l'Agence Thématique de Recherche en Sciences de la Santé (ATRSS) exprime sa préoccupation quant à l'accomplissement des nouvelles missions qui sont conférées à l'agence dont le nombre est passé de 9 à 15 avec un organigramme passant de 15 à 25 personnes tout en étant dans l'exiguïté infrastructurelle accompagnée d'une faiblesse de moyens financiers. A cet effet, il souhaite un accompagnement en matière d'infrastructures de l'Université Oran 1 dans le cadre de son redéploiement. Une proposition d'occuper les locaux du CERIST (antenne d'Oran) de façon provisoire est exprimée. Pour rappel, le projet de construction de l'ATRSS est gelé malgré l'existence d'une assiette foncière.

- Pour ce qui est du point concernant la mise en place de la Co-présidence des CSU, CSCU et CSE, les chefs d'établissements considèrent que cette mesure sera mise en oeuvre avec en parallèle une réhabilitation des missions des organes consultatifs et la révision des modalités d'élection des représentants avec une primauté à l'encouragement de l'acte pédagogique pour éviter aux instances de devenir des structures syndicales. Il est recommandé aussi de préciser le rôle de chacun pour éviter des conflits ou des chevauchement de compétences pouvant paralyser l'instance supérieure de l'établissement universitaire qui est le CSU, le CSCU ou le CSE.

- Le Recteur de l'Université de Tiaret évoque au titre de la rationalisation, mutualisation et optimisation des ressources, le problème du dédoublement des formations sur les deux annexes (Sougueur et Ksar Chelala) de l'université et suggère notamment de fermer les formations en dédoublement à Sougueur pour les remplacer par de nouvelles.

- Compte-tenu de la réduction des moyens financiers, les établissements universitaires doivent être autorisés à investir des montants importants dans l'entretien des locaux et en particulier pour les infrastructures vétustes.

## **II. Axe Pédagogie**

- Pour ce qui relève du numérique : l'introduction progressive de l'université virtuelle ; l'investigation via les réseaux de communication, le suivi des doléances des étudiants et autres, il est suggéré de mettre en place les personnes ressources chargé du numérique. Par ailleurs, il faut noter que pour certains établissements la capacité de stockage est limitée et de ce fait nécessitent l'achat de nouveaux équipements.

- L'idée de mise en place de « Master en engineering » est une bonne initiative qu'il faut encourager, néanmoins il faut la mener en tenant compte des moyens humains et matériels et aussi et surtout en termes de contenu de la formation qui doit être confiée à des spécialistes en la matière.

- Pour le développement de la langue Anglaise, les chefs d'établissement ont suggéré de commencer par les soutenances de doctorat et aller progressivement vers les soutenances des PFE. Certains établissements (en particulier les centres universitaires) ont évoqué également le manque d'enseignants en langue anglaise pour mettre en place cette recommandation. Un travail de coopération avec les autres établissements doit être envisagé.

- Quant à la sensibilisation des doctorants au fait que l'université ne garantit pas systématiquement un emploi à l'université, les Chefs d'établissements ont proposé la révision du Statut du doctorant par la fonction publique pour qu'il puisse être recruté sur la base du diplôme d'une part et mettre en place le statut du chercheur Post-doctorant, d'autre part. Cette démarche permettra d'ouvrir plusieurs horizons en matière d'emploi aux futurs doctorants.

## **III. Axe Communication permanente**

- La question des associations estudiantines qui n'arrêtent pas de s'ingérer dans le fonctionnement de la pédagogie et de la gestion administrative a été soulevée avec insistance par les établissements. Il est suggéré de réglementer cette relation par une charte et de revoir les critères d'éligibilité des représentants étudiants afin de mettre fin aux agissements négatifs de ces derniers. Monsieur Ghouali, en sa qualité de Président du Conseil National d'Ethique et Déontologie (CNED), invité à cette rencontre, a intervenu à ce sujet, en informant les participants qu'un travail est entrain de se faire dans ce sens par le Conseil National d'Ethique et de Déontologie.

- Les chefs des établissements du Sud ont soulevé la difficulté liée à la mauvaise connexion Internet et s'interroge par rapport la possibilité de changer de prestataire de service à cet effet.

- Pour le point relatif à l'établissement de fiches techniques avec la définition des métiers, les chefs d'établissement le trouvent très intéressant et



nécessaire, mais considèrent également que l'adéquation « formation-emploi » doit engager également la responsabilité des autres secteurs utilisateurs. En particulier la fonction publique qui doit définir la nomenclature des postes. L'exemple qui concerne la formation de « Psychométrie », de l'université de Tlemcen, avec une moyenne du bac minimale supérieure à celle de « Sciences sociales » et qui est classée différemment par la fonction publique, a été cité.

#### **IV. Axe Coopération en direction des établissements universitaires du Sud**

- Les participants aux deux réunions considèrent que la coopération en direction des établissements universitaires du Sud est indispensable et qu'elle est même déjà mise en œuvre dans beaucoup de situation. A ce titre, les fiches signalétiques des besoins établies par les établissements du Sud permettront de cibler les besoins.

- Il a été également suggéré d'encourager et d'autoriser les chercheurs permanents des centres de recherche à encadrer les mémoires de Master et Thèses de Doctorat, notamment dans les spécialités des sciences humaines et sociales en direction des établissements du Sud.

#### **V. Axe Projet de circulaire 2020-2021**

- Pour ce qui est de la restriction concernant l'ouverture de nouvelles offres de formation, les centres universitaires en particulier, ont attiré l'attention sur le fait que cette mesure freinera le développement de leur établissement.

- Par ailleurs les établissements, d'une manière générale, souhaiteraient ouvrir de nouvelles spécialités en licence pour répondre à des besoins du secteur utilisateur et de nouvelles spécialités en Master afin d'assurer la continuité pour des licences déjà habilitées. L'ESI-Sidi Bel Abbès a également exprimé le vœu d'ouvrir une nouvelle spécialité de second cycle des écoles supérieures.

A ce sujet, le président a recommandé aux établissements concernés de soumettre les dossiers à la CRUO pour étude en relation avec la DGEFS du MESRS. Toutefois, il faut absolument s'assurer de la disponibilité des moyens pour assurer ces formations car il est très difficile, voire impossible, d'obtenir les financements des besoins (matériels et humains) exprimés en ce sens. Il est bien entendu que cette disposition de restriction ne concerne pas la régularisation des filières et spécialités pour lesquelles il faut faire la demande au service concerné du MESRS.

- Pour ce qui est des dispositions visant la suppression de la moyenne minimale nationale de classement (à l'exception des sciences médicales) et de l'augmentation du nombre de choix possibles sur la fiche de vœux des bacheliers, les chefs d'établissement ont été plutôt réservé et recommandent de ne pas trop chambouler le fonctionnement existant car les futurs bacheliers ont été déjà préparés depuis ces dernières années à cette organisation. Ils proposent d'aller au maximum vers 6 vœux dont 1 réservé à une licence à recrutement local.

#### **VI. Divers**

En divers, les participants ont soulevé les points suivants :

- Pour la mise en place de pôle d'excellence, il a été proposé l'idée de la création d'un « Socio-Pôle à Oran ». Le Directeur du CRASC est chargé de la préparation du projet en collaboration avec les personnes ressources des différentes spécialités concernées et le soumettre à la CRUO.

- les difficultés de mettre en place, au niveau des établissements, de certaines recommandations de la feuille de route de Monsieur le Ministre pour cause de manque de structures organiques d'accompagnement. A cet effet, il est recommandé de travailler en commun afin de partager les bonnes pratiques développées au niveau de chaque établissement universitaire et de faire un bilan par rapport aux divers chantiers entamés (relation université-entreprise, projet d'établissement, auto-évaluation...).

## **2- Circulaire d'Orientation 2020-2021 : Synthèse des propositions émises par les établissements de la CRUO**

Après lecture de la synthèse des propositions faites par les établissements, les participants ont approuvé les suggestions suivantes :

- la dénomination des formations des ISTA, COFFEE et autres formations professionnalisantes par leurs intitulés de spécialité.
- la suppression de la condition complémentaire de la note de 10/20 sur la note de Physique pour l'accès au domaine SM.
- La mise en place d'un test d'aptitude pour le STAPS et les ARTS.
- Il ne faut pas trop chambouler les conditions complémentaires pour les séries TM.

## **3- Coopération internationale : Envoi n° 331 en date du 16 mars 2020 de la DCEIU du MESRS**

- En réponse à la question en rapport avec la possibilité d'introduire d'autres pays ou d'autres fondations dans le programme de coopération, le Président de la CRUO recommande, en raison des aspects diplomatiques et sécuritaires, de se limiter strictement à la liste des partenaires ciblés établie par la DCEIU du MESRS.

- Le problème des difficultés empêchant la mobilité des enseignants pour cause de visas a été évoquée dans ce cadre. Aussi, il a été émis la suggestion de demande d'un traitement particulier des dossiers pour les enseignants universitaires.

- Les établissements ont pris note de la demande et vont répondre dans les meilleurs délais.

## **4- Divers :**

En complément des points inscrits à l'ordre du jour des deux réunions, d'autres points ont fait l'objet du débat organisé. En particulier :

- Une suggestion de procéder aux affectations en second cycle des écoles supérieures sur la base d'une orientation en spécialité au lieu de l'orientation vers l'école. La question est à étudier lors de la rencontre des directeurs d'écoles.

- Révision de la procédure et des critères d'inscription en M1 via la plateforme SII Progres.

- Le SII Progress révèle des insuffisances en matière de progression et d'adaptation au second cycle des écoles supérieures. A cet effet, il est demandé de donner la main aux établissements pour avoir la possibilité de réinscrire les étudiants en 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> années et de faire sa réadaptation aux formations de second cycle des écoles supérieures.

- Les écoles ont évoqué l'anomalie de délivrance du diplôme définitif de Master sur l'imprimé du Master LMD de l'Université faisant référence au Décret n° 265 du 19-08-2008 relatif au régime LMD. Il est suggéré de régulariser cette situation par la mise en place d'un imprimé de diplôme définitif spécifique à ce type de formation.

- Eu égard à la correspondance de Mr le Ministre et celle de Mr le Secrétaire Général, un long débat a eu lieu autour des stages à l'étranger et les difficultés rencontrées dans l'exécution avec les contrôleurs financiers liées au contrôle à posteriori d'une part et à la délivrance de visa Schengen pour les pays européens, d'autre part. Le Président de la CRUO recommande d'œuvrer dans le sens que tous les stages à l'étranger attribués soient réalisés au courant de l'année budgétaire excepté pour les cas dûment justifiés par des raisons de contraintes liées à la nécessité de service (cas éventuels des responsables).

Fait à Oran, le 22 Mars 2020

**Le Président de la CRUO**

**Pr. Abdelbaki BENZIANE**